



**Association
Œuvre
Notre-Dame du Haut**



DECLARATION DE PRISE DE VUES ET TOURNAGES.

DATE DE LA DEMANDE :

DATE SOUHAITÉE DE LA PRISE DE VUES ET/OU TOURNAGES :

Nature des prises de vues	Photographie : <input type="checkbox"/>	Tournage vidéo : <input type="checkbox"/>
Objectif	Films : <input type="checkbox"/>	Reportages : <input type="checkbox"/>
	Articles de presse : <input type="checkbox"/>	

Pour toute prise de vue dans le cadre de produits à buts commerciaux (livres, cartes postales, produits dérivés...), une autorisation écrite est à adresser à l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut (AONDH), avec le descriptif détaillé du projet :
AONDH - Jean-Jacques Virot – 13 rue de la chapelle – 70250 RONCHAMP

Les photographes et équipes de tournages autorisés par l'AONDH à effectuer des travaux s'engagent à respecter le site, sa nature, son silence, à ne pas perturber en aucun cas les visites libres ou guidées, ainsi que les célébrations religieuses.

La déclaration signée par les deux parties sera transmise à l'ADAGP 11, rue Berryer 75008 PARIS

Une copie de ce document sera remise à l'équipe de tournage opérant sur le site et au commanditaire du projet.

Descriptif du projet :

.....

Coordonnées de l'équipe de tournage ou du photographe :

Nom : Prénom :
 Société :

Adresse :
 CP : Ville :

Pays :

Adresse mail :

L'équipe de tournage / Photographe
 Signature